

# TERRANOBILIS

## CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ZAC DE LA LOUVETERIE 28800 BONNEVAL

MAITRE D'OUVRAGE	<b>TERRANOBILIS</b>	102 AVENUE DE ROSNY 93250 VILLEMONTBLE Tél. : +33 7 89 83 68 36
ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE		52-54 RUE DE LA BELLE FEUILLE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. : +33 1 41 31 26 16
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTE		7 RUE BAYARD 75008 PARIS Tél. : +33 1 42 25 26 07
BE ICPE		9 RUE DALOU 75015 PARIS Tél. : +33 2 40 72 68 23
BE ENVIRONNEMENTAL		23 BOULEVARD VAN GOGH 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél. : +33 3 20 47 23 20
BE URBANISME		CENTRE D'AFFAIRE REGUS 14 AVENUE DE L'EUROPE 77144 MONTEVRAIN Tél. : +33 1 60 42 88 30

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

<b>PC</b>	ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA RT	
	modifications	référence
<b>16-1</b>		<b>1215</b>
		Date : 24/06/2022
		Ech. : Sans échelles



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Guillaume CHEREL - F&H Ingénierie

représentant de la société TERRANOIBILIS

situé à :

Adresse	102 Avenue de Rosny		
Code postal	93250	Localité	Villemonble

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'une Plate-Forme Logistique

Située à :

Adresse	ZAC de la Louveterie		
Code postal	28800	Localité	Bonneval

Référence(s) cadastrale(s) : Parcelles 000 YA n° 265 / 264 / 37 / 259 / 263 / 307 / 266 / 267 / 203

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

## DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

### Chapitre 1 : Données administratives

#### Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	628.10
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	0.00
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

### Chapitre 2 : Exigences de résultat

#### Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	75.90	Bbio <sub>max</sub> :	77.00
Bbio $\leq$ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres ( <i>préciser</i> ) Bâtiment Tertiaire	OUI

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

*Surface du bâtiment*

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en $m^2$	628.10
Valeur de la surface habitable (SHAB) en $m^2$ ( <i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i> )	0.00
Valeur de la $S_{RT}$ en $m^2$ du bâtiment existant ( <i>dans le cas des extensions ou surélévation</i> )	-

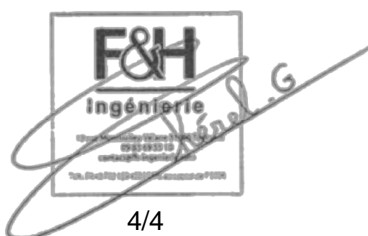
**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

*Besoin bioclimatique conventionnel*

Bbio :	75.60	Bbio <sub>max</sub> :	77.00
Bbio $\leq$ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres ( <i>préciser</i> ) Bâtiment Tertiaire	OUI



La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 23/06/2022

Signature :

**Ministère de la Transition écologique**

Secrétariat général

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia

92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)